

# Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal – 24 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mai à 19 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

**Présents :** MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, DUPRÉ Alexandre, ROCHE Didier, CARL Aline, MOREL Jacques

**Absents excusés :** HANIN Hervé donne procuration à ROCHE Didier, MARÉCHAL Jean-Luc donne procuration à MARÉCHAL Isabelle, GUERIN Sabrina donne procuration à MAUPOINT Arnaud

**Absente :** PENELLE Stéphane, LENOIR Laëtitia

Jacques MOREL est nommé secrétaire de séance.

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 29 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

*Votants : 9 (dont 3 par procuration)      Pour : 9 (dont 3 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0*

## 2. Ouverture d'une ligne de trésorerie

### Contexte

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que, pour financer l'attente de versement des subventions dans le cadre du financement des projets communaux, deux prêts relais de 100 000 € chacun avaient été contractés.

M. le Maire informe le Conseil municipal que le remboursement du premier prêt relais sera prélevé le 05.06.2023 et le second le 05.11.2023.

M. le Maire présente au Conseil municipal les tableaux de suivi de la trésorerie et des projets d'investissement qui reprennent pour chaque projet leur financement et les montants des subventions qui n'ont pas encore été versées dans leur totalité.

M. Jacques Morel interroge M. le Maire sur la poursuite du projet de réfection du bâtiment communal.

M. le Maire répond que le temps venu, il faudra étudier la faisabilité du projet d'un point de vue financier au vu des subventions qui seront octroyées.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la vente du terrain d'Arsault engendrera une recette de 60 000 € pour la commune.

M. le Maire a contacté la Caisse d'épargne pour connaître les solutions envisageables. La solution la plus adaptée est d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2023,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 Euros auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'une année maximum à compter de la signature du contrat selon les caractéristiques suivantes :
  - taux d'intérêt variable sur index Ester + marge 1,60%
  - paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office
  - exonération des frais de dossier
  - commission d'engagement de 150 euros prélevée une seule fois
  - exonération de commission de mouvement
  - commission de non-utilisation 0,25% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
  - périodicité identique aux intérêts

- d'autoriser le maire à signer le contrat et tous documents relatifs à la ligne de trésorerie.

*Votants : 9 (dont 3 par procuration)      Pour : 9 (dont 3 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0*

### **3. Armada – Création d'une régie de recettes temporaires**

M. le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des festivités de l'Armada, il faut créer une régie de recettes temporaire pour l'encaissement du produit des emplacements des parkings et nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer une régie de recettes temporaire pour l'encaissement du produit des emplacements de parkings
- de nommer Mme Aline CARL en tant que régisseur titulaire et Mme Sabrina GUERIN en tant que régisseur suppléant
- et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

*Votants : 9 (dont 3 par procuration)*

*Pour : 9 (dont 3 par procuration)*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Agenda**

M. le Maire informe le Conseil municipal :

- ✓ Mme Marie-Madeleine DARCY célébrera ses 100 ans le 27 mai ; une petite cérémonie est organisée.
- ✓ Visite de M. le Sous-Préfet le 27 mai 2023.

### **Petits travaux sur la commune**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré M. Mathieu Martin, habitant la commune et ayant créé son auto-entreprise d'entretien des espaces verts.

Il lui a été proposé de lui confier la réalisation des travaux d'entretien que notre agent communal ne peut pas réaliser ainsi que les travaux non compris dans le marché d'espaces verts de la commune.

Afin de rendre plus lisible l'étendue des missions confiée à M. Martin, le présent procès-verbal liste un certain nombre de tâches qui seront entreprises rapidement et dans un premier temps par M. Martin.

- 1- Le nettoyage et le débroussaillage autour des panneaux de signalisation routière et touristique afin d'assurer la sécurité routière et la bonne information des automobilistes. Le tout en attendant le fauchage des accotements par les services départementaux et intercommunaux.
- 2- Le nettoyage des bordures et des caniveaux afin d'éviter un nouvel encombrement des fils d'eau par l'accumulation trop importante de végétation et de gravillons.
- 3- Le nettoyage des reprises de végétation (type liseron) dans le massif des rosiers devant l'église.

### **Absence de conseillers municipaux aux réunions**

Jacques Morel soulève le sujet de l'absence de Mme Laëtitia LENOIR aux réunions de conseil depuis plusieurs mois.

M. le Maire répond que Mme Laëtitia LENOIR l'a informé de son souhait de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

### **Sécurité informatique**

M. le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs collectivités ont été victimes d'attaques informatiques. La Préfecture sensibilise les communes à ce problème et leur demande de prendre des mesures pour se protéger. M. le Maire demande si un conseiller municipal serait compétent pour sécuriser la mairie. Ce problème étant très sensible, le Conseil municipal estime qu'il est nécessaire de faire appel à une société compétente.

### **Nomination d'un référent déontologue**

M. le Maire informe le Conseil municipal que toutes les communes doivent nommer un référent déontologue de l'élu local. La Communauté de Communes Roumois Seine propose de désigner un référent commun pour toutes les communes membres.

### **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'élaboration du plan d'aménagement durable définissant le territoire rural, la préservation du cadre rural tout en accroissant le développement économique.

Au sein de notre territoire, il y a 150 hectares à urbaniser pour l'ensemble des 40 communes pour une période de 10 ans pour les projets privés et publics.

### **Réunion Haropa**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réunion « plan de gestion des marais » à laquelle il a participé. Le

marais d'Aizier est de moins en moins imprégné d'eau. Le Parc va remettre en pâture les surfaces en bord de Seine et des essences d'arbres non adaptées seront retirées pour en planter de nouvelles convenant au maintien du marais.

### **Courriers de remerciement**

M. le Maire informe le Conseil municipal que les associations suivantes ont envoyé des courriers de remerciements : l'AMSE, l'association des secrétaires de mairie, l'école de musique Val de Risle, le judo club de Pont-Audemer, le FCIC le bel air, les restos du cœur, le souvenir français, les parents d'élèves de Trouville la Haule, l'association Charline et Agir pour Becquerel.

### **Projet de vidéoprotection**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réception des notifications de subventions de la DETR et du département de l'Eure. Le projet sera lancé au cours du second semestre 2023 en priorisant les installations des caméras : 1/ point d'apport volontaire, 2/ quai de seine, 3/ le carrefour du Bourg.

### **Projet du bâtiment communal**

M. le Maire informe le Conseil municipal que nos dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction.

### **Aménagement du Quai de Seine**

Les travaux d'urgence de dépose de la toiture existante et pose d'une sous toiture sur le bâtiment du Quai de Seine sont achevés.

### **Cadeaux de fin d'année**

Jacques MOREL pose la question du devenir des cadeaux aux Aînés et des livres aux enfants qui n'ont pas été distribués.

M. le Maire répond que les colis des Aînés non distribués se trouvent effectivement au nombre de cinq. Un certain nombre de raisons ont été évoquées (absence des personnes à leur domicile lors de la distribution, manque d'information aux habitants concernés, etc.). La question d'un suivi plus étroit de cette distribution en fin d'année ainsi que de la redistribution des denrées non distribuées et non périssables a été évoquée M. le Maire indique que le tri sera réalisé et que les éléments restants seront stockés en mairie.

Quant aux livres de Noël, ces derniers sont gardés à la mairie pour le Noël suivant.

Le Conseil municipal se pose la question de continuer les cadeaux de fin d'année.

Didier ROCHE précise qu'il ne faudrait pas pénaliser les personnes qui participent aux manifestations.

La solution envisagée est de commander moins de cadeaux afin de prendre en compte les non-distributions.

### **Fauchage des talus et élagage des haies**

Jacques MOREL demande :

✓ Si les talus seront fauchés avant l'Armada afin que la commune soit accueillante.

M. le Maire répond que cela sera fait.

✓ Si les haies de la route de la Hunière et de la route de la Cavée peuvent être élaguées par les propriétaires car il y a un vrai problème de visibilité et de sécurité pour le ramassage scolaire et pour la collecte des ordures ménagères.

M. le Maire répond que le nécessaire sera fait.

Alexandre DUPRÉ demande qui est responsable du fauchage. M. le Maire répond que sur les routes départementales, c'est la responsabilité du Département et pour les voies communales, c'est la Communauté de Communes.

### **Bruit de voisinage**

Jacques MOREL informe le Maire que certains habitants ne respectent pas les horaires autorisés les dimanches et jours fériés pour l'utilisation d'engins bruyants.

M. le Maire répond qu'il a contacté les propriétaires concernés.

### **Distribution de PASS pendant l'Armada**

Alexandre DUPRÉ demande si des PASS seront distribués le dimanche 18 juin.

M. le Maire répond qu'effectivement, des PASS pourront être distribués dans certains cas, comme pour la circulation des aides à domicile ...

### **Problème de pression d'eau à Arsault**

Didier ROCHE demande si M. le Maire a des nouvelles quant à l'installation du surpresseur.

M. le Maire répond qu'il sera posé cet été.

### **Citerne souple**

Jacques MOREL souhaite savoir si la citerne souple située chemin du pont est réparée.

M. le Maire répond que la vanne défectueuse a été changée et que le remplissage est en cours de programmation.

Concernant la citerne souple d'Arsault, Jacques MOREL précise qu'elle n'est pas conforme au niveau de la capacité de remplissage.

### **Cimetière**

Suite aux travaux de restauration de l'église et à la mise en accessibilité, Alexandre DUPRÉ fait remarquer que les bordures dans l'allée principale du cimetière se désagrègent.

M. le Maire répond qu'il a signalé ce problème à l'entreprise.

Séance levée à 20h30